



Envoyé en préfecture le 17/10/2023
Reçu en préfecture le 17/10/2023
Publié le
ID : 004-200068625-20231017-2023_04_22-DE



BILAN DE LA CONCERTATION

SOMMAIRE

1. Rappel des modalités	3
2. temps d'échanges et de concertation mobilises.....	3
2.1. Concertation publique.....	3
2.2 Les personnes publiques associées dans le cadre de la révision du projet de plu	4
3. Une concertation respectée	4
4. Annexes	6

1. RAPPEL DES MODALITES

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 a rendu obligatoire la mise en œuvre d'une concertation avec le public tout au long de l'élaboration des documents d'urbanisme. La concertation participe de l'ouverture démocratique des politiques d'urbanisme au citoyen.

En vertu de l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme, la commune d'Allos a défini, les modalités de concertation publique définies lors de la délibération pour la prescription de la révision du plan local d'urbanisme le 1^{er} septembre 2016, à savoir :

- Au moins 1 réunion publique avec la population ;
- Des articles dans le journal communal ;
- Un registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis tout au long de la procédure à disposition du public, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture.

2. TEMPS D'ECHANGES ET DE CONCERTATION MOBILISES

2.1. CONCERTATION PUBLIQUE

Les éléments de concertations sont présentés en annexe du présent bilan.

La démarche d'élaboration du PLU concerne tous les citoyens, pour informer et mobiliser un large panel d'habitants et permettre la participation du public ; divers dispositifs ont été mis en place.

Réunion publique	La commune a organisé 3 réunions publiques ouvertes à tous : • 1/ Présentation du diagnostic et des orientations du PADD. Cette réunion s'est organisée le 8 mars 2017. • 2/ Présentation des nouvelles orientations et objectifs du PADD. Cette réunion s'est organisée le 23 juin 2021 L'annonce de la réunion publique a été réalisée sur la page Facebook de la CCAPV et son site internet ainsi que sur celle de VerdonInfo. • 3/ Présentation du projet de révision du PLU en vue de son arrêt. Cette réunion s'est organisée le 28 août 2023 L'annonce de la réunion publique a été réalisée sur la page Facebook et le site internet de la commune, ainsi que sur ceux de la CCAPV, ainsi qu'en affichage en mairie.
Publications	La commune a communiqué sur la procédure et sur le projet de PLU par un article de presse parue dans « Verdon-info » ainsi que dans « Haute Provence info ».

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) a été présenté, dans sa version définitive, au Conseil Communautaire le 29 juin 2021. Le débat entre conseillers s'est tenu conformément à la législation en vigueur. La délibération portant débat sur le PADD a été insérée sur le site internet de la CCAPV, comme sur le site de la commune (y compris le PADD pour cette dernière).

2.2 LES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES DANS LE CADRE DE LA REVISION DU PROJET DE PLU

Conformément aux articles du Code de l'urbanisme, les Personnes Publiques Associées (PPA) ont été invitées à contribuer à l'élaboration du PLU.

En application de l'article L121-2 du Code de l'Urbanisme, Monsieur le Préfet a transmis Monsieur le Maire, le porté à connaissance (PAC) qui comprenait le récapitulatif des grandes politiques publiques fondant l'action des services de l'Etat, la liste des servitudes d'utilité publique et des projets d'intérêt général, ainsi que les études techniques dont disposait l'Etat en matière de prévention des risques et de protection de l'environnement.

Ont également été consultés :

- L'Architecte conseil et le paysagiste conseil de l'Etat pour évaluer certains secteurs de projets.
- Les services déconcentrés de l'Etat (DDT) en réunions bipartites

Six réunions ont été organisées en vue de recueillir les observations des PPA. Ces réunions ont entre autres servi à effectuer une présentation des enjeux issus du diagnostic, ou de présenter le PADD et à sa déclinaison réglementaire, ou encore pour la présentation du projet de PLU avant arrêt.

- Le 08 février 2017 – Présentation du diagnostic territorial et des enjeux
- Le 03 juillet 2018 – Présentation et débat sur le PADD et sa traduction règlementaire
- Le 21 février 2021 – Présentation des éléments techniques avec la DDT
- Le 11 octobre 2022 – Présentation Climat et Résilience avec la DDT
- Le 21 juin 2023 – Présentation des éléments techniques avec la DDT
- Le 28 août 2023 – de présentation du projet de PLU avant arrêt

3. UNE CONCERTATION RESPECTEE

Des outils variés ont été mis à la disposition des habitants tout au long de la phase d'études du PLU. Une mobilisation des habitants a été observée lors des réunions publiques organisées. A chaque réunion, environ vingt participants ont pu être dénombrés.

Parallèlement à ces supports de concertation ouverts à tous, il convient de noter que de nombreuses demandes individuelles ont été formulées auprès de la mairie d'Allos. La plupart des sollicitations concernent des demandes de constructibilité et ne relèvent donc pas de l'intérêt général. A ce titre, elles n'ont pas été intégrées dans le présent bilan de la

concertation. Cependant, une réponse individuelle a été apportée par la commune autant que possible.

Les personnes sont invitées à prendre connaissance du dossier de PLU arrêté lorsque le délai réglementaire sera consommé suite au Conseil Communautaire. Ceci leur permettra de voir si leur demande a reçu une suite favorable, et dans l'hypothèse contraire, pourront rencontrer le commissaire enquêteur lors de l'enquête publique pour faire part des doléances.

4. ANNEXES



Toute l'information touristique sur www.valdallos.com

Accueil La Mairie Urbanisme Environnement Enfance et Scolarité Vivre à Allos CCAPV

Actualités
 Présentation - Station
 Lire la suite

Document de présentation
 Diaporama présenté lors de la réunion publique du 28 août 2023.
 Lire la suite

France services
 Plaque d'information concernant les services déployés dans les France Services...
 Lire la suite

Toutes les actualités

Météo
 Aujourd'hui
 °C

Vous êtes ici : Accueil-Actualités-PLU Allos

T= T+ T- A A A

15/31 Précédent Retour Suivant

Publié le mardi 20 juillet 2021 à 13h51

PLU Allos

Téléchargement

- 2021-04-21 élaboration du plu d'Allos - Nouveau débat sur les orientations (398.99 Ko)
- Plu Allos padd final 2021 (1.35 Mo)



Toute l'information touristique sur www.valdallos.com

Accueil La Mairie Urbanisme Environnement Enfance et Scolarité Vivre à Allos CCAPV

Actualités
 Présentation - Station
 Lire la suite

Document de présentation
 Diaporama présenté lors de la réunion publique du 28 août 2023.
 Lire la suite

France services
 Plaque d'information concernant les services déployés dans les France Services...
 Lire la suite

Toutes les actualités

Météo
 Aujourd'hui
 °C

Vous êtes ici : Accueil-Actualités-Document de présentation

T= T+ T- A A A

3/31 Précédent Retour Suivant

Publié le jeudi 14 septembre 2023 à 08h24

Document de présentation

Diaporama présenté lors de la réunion publique du 28 août 2023.

Téléchargement

- [plu-allos-rp-arret-28-08-2023-vf-1374 \(7.66 Mo \)](#)

Votre avis nous intéresse !
Entrée libre

REUNION PUBLIQUE

PLU

**Présentation du projet de révision
du Plan Local d'Urbanisme
de la commune d'Allos**

**Lundi 28 Août 2023
18 H 00
Salle des Fêtes d'Allos**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**ALPES
PROVENCE
VERDON**
Sources de lumière



📌 URBANISME – PLU D'ALLOS - REUNION PUBLIQUE

📍 La révision du Plan Local d'Urbanisme d'Allos touche presque à sa fin. Une réunion publique est organisée 📅 le 28/08 à Allos pour présenter aux habitants le projet dans son ensemble.

Venez nombreux !!!



2 partages

👍 J'aime

💬 Commenter

➦ Partager





Actualites locales Moyen et Haut Verdon...

Espace d'informations partagées pour les Communes , les Associations et toutes informations locales de bon alois ... contact verdoninfo(arobase)gmail.com

[ACCUEIL](#)[AGENDA](#)[AFFICHE](#)[CONTACT](#)

Allos :PLU Réunion Publique du 28 août

18 Septembre 2023 , Rédigé par verdon-info

Publié dans #Haut Verdon

Le 28 août 2023 la commune d'Allos proposait une réunion publique sur la révision de PLU de la commune. La mairie partage une synthèse de cette rencontre.



La commune d'Allos a récemment franchi une étape dans la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec une réunion publique qui s'est tenue le lundi 28 août 2023. Cette réunion, qui était l'occasion pour la municipalité de partager avec ses citoyens le projet de territoire et d'ouvrir le débat avec les habitants, a réuni une vingtaine de participants. Les élus, techniciens et le bureau d'études ont répondu aux interrogations et remarques des participants. Une première réunion publique avait déjà permis aux habitants de s'exprimer sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, pièce maitresse du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme, qui exprime les grandes ambitions politiques pour les 15 prochaines années sur la commune d'Allos, à savoir :

➡ **Axe 1 :** Préserver un cadre de vie montagnard (paysages, agriculture, biodiversité, patrimoine bâti...).

➡ **Axe 2 :** Conforter Allos comme destination touristique 4 saisons tout en restant une commune vivante et confortable toute l'année.

➡ **Axe 3 :** S'appuyer sur les particularités de chaque entité (le village, La Foux, Le Seignus, Les hameaux), pour structurer la commune.

La prochaine étape clef pour l'avancée de la procédure est l'arrêt du projet de révision du Plan Local de l'Urbanisme en Conseil Communautaire, qui se tiendra le 17 octobre prochain ; la compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme relevant de l'intercommunalité. Au sein de ce Conseil Communautaire, le projet de PLU, sera examiné et voté dans sa totalité, avec la participation des représentants de toutes les communes membres.

Les habitants sont encouragés à continuer à s'impliquer dans ce processus en exprimant leurs avis et leurs suggestions lors de la prochaine étape de consultation publique qui aura lieu début 2024 sous la forme de l'enquête publique. Le dossier de PLU arrêté sera alors mis à la disposition du public.

».

Commune d'Allos

Vallées

ALLOS : LA RÉVISION DU PLU AVANCE

La commune d'Allos a récemment franchi une étape dans la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec une réunion publique à la rentrée. Cette réunion, qui était l'occasion pour la municipalité de partager avec ses citoyens le projet de territoire et d'ouvrir le débat avec les habitants, a réuni une vingtaine de participants. Les élus, techniciens et le bureau d'études ont répondu aux interrogations et remarques de l'assistance. Une première réunion publique avait déjà permis aux habitants de s'exprimer sur le projet d'aménagement et de Développement Durables (PADD), pièce maîtresse du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme, qui exprime les grandes ambitions politiques pour les 15 prochaines années sur la commune d'Allos, à savoir : « Avoir 1. Réviser un cadre de vie montagnard (paysages, agencement, biodiversité, patrimoine bâti...), Avoir 2. Conforter Allos comme destination touristique 4 saisons tout en restant une commune vivante et confortable toute l'année. Avoir 3 : S'appuyer sur les

particularités de chaque entité (le village, La Foux, Le Seignus, Les hameaux), pour structurer la commune ». La prochaine étape de la procédure est l'arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme en Conseil Communautaire, qui se tiendra le 17 octobre prochain ; la compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme relevant de l'intercommunalité. Au sein de ce Conseil Communautaire, le projet de PLU sera examiné et voté dans sa totalité, avec la participation des représentants de toutes les communes membres. Les habitants sont encouragés à continuer à s'impliquer dans ce processus en exprimant leurs avis et leurs suggestions lors de la prochaine étape de consultation publique qui aura lieu début 2024 sous la forme de l'enquête publique. Le dossier de PLU arrêté sera alors mis à la disposition du public.

J.L.C. (CIP)



ALLOS : UNE SOIRÉE THÉÂTRE AVEC « SEULE EN SCÈNE » LE 6 OCTOBRE

Soirée théâtre à la salle des fêtes avec le prochain spectacle au sein des « Échappées » du Théâtre Durance prévu à la salle des fêtes, le vendredi 6 octobre à 19h, en partenariat avec la Communauté de communes Alpes Provence Verdon, l'association Les Cabotins et la commune d'Allos.

Suite à une longue enquête menée en partie auprès des habitant(e)s de notre département des Alpes-de-Haute-Provence, Michel Bellier, auteur dramatique, et Joëlle Cattino,

comédienne et metteuse en scène, proposent avec ce « seule en scène » un patchwork d'humanité. Distribution : auteur Michel Bellier, mise en scène Joëlle Cattino, conception sonore et visuelle Paolo Caliero, scénographie Joëlle Cattino, Paolo Caliero, avec Joëlle Cattino, Paolo Caliero.

J.L.C. (CIP)

COLMARS-LES-ALPES: LA FÊTE DE LA VIEILLE À ROUE EST ANNONCÉE

Les 6, 7 et 8 octobre aura lieu la troisième édition de la fête de la vieille à roue et de la musique traditionnelle entre Provence et Piémont. Avec la participation des vieillards et musiciens locaux, des musiciens de la Grande Orchestre « Lou Dalfin » dirigé par Sergio Berardo et des filles et tambours Dau Pais Nisart. Pendant ce long week-end, exposition de vieilles à roue avec explication et découverte de cet instru-

ment connu depuis le Xe siècle, déambulation dans les rues et places du village, atelier de danses occitanes avec Daniela Mandrille suivi d'un baléti avec Sergio Berardo et ses musiciens, le dimanche : Passa carriera avec tous les musiciens au son du répertoire traditionnel occitan. Week-end à ne pas manquer, de la joie, de la musique, de la danse dans une ambiance de folie.

J.L.C. (CIP)



ANNONCES LÉGALES

L'Agora 04100 MANOSQUE
 www.essential-compta.fr
 contact@essential-compta.fr
 04.92.72.51.05

05 INVEST
 Société à responsabilité limitée
 au capital de 165 000 euros
 Siège social : Quartier de la Gare
 04700 LA BRILLANNE
 828 775 205 RCS MANOSQUE

Suivant décision du 30/06/2023, l'associé unique a nommé la SARL MS CONSEIL, dont le siège est à MARSEILLE (13008) 48 Allée Turcat Méry en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de la société par actions simplifiée AID AUDIT COMMISSAIRE pour un mandat de trois exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Pour avis, la Gérance

SECOVAL

11 Boulevard de la République - 04100 Sisteron
 04922 23 30 - 04922 23 30

LA FOUGASSE Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 10 000 euros Siège : 37 Rue Droite, 04200 SISTERON Siège de liquidation : 52 Chemin de la Basse Chamiane, 04200 SISTERON 497 672 613 RCS MANOSQUE L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19.09.2023 a

AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MANOSQUE (04) du 25.09.2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : DAR SAAVIA

Siège social : Villa n° 2, Rue Louis Lazare Zamenhof, 04100 MANOSQUE Objet social : l'acquisition de tous biens et droits immobiliers et notamment d'un immeuble sis à CASTRES (81100) 8 Rue Prosper Mérimée, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Abdelouahed GHAYA demeurant Villa n° 2, Rue Louis Lazare Zamenhof 04100 MANOSQUE Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de MANOSQUE. Pour avis la Gérance

ANCO Serge, demeurant Les Sauches 04240 MEAILLES
 Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Pour sa gestion et le déchargé de son mandat,
 - prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.
 Radiation au RCS de MANOSQUE

Pour avis et mention.

L'Agora 04100 MANOSQUE
 www.essential-compta.fr
 contact@essential-compta.fr
 04.92.72.51.05

NICOLELI INVEST
 Société à responsabilité limitée
 à associé unique
 au capital de 2 605 000 euros
 Siège social : Notre Dame des Anges
 04700 LUDES
 534 202 213 RCS Manosque

Suivant décision du 30/06/2023, l'associé unique a nommé la SARL MS CONSEIL, dont le siège est à MARSEILLE (13008) 48 Allée Turcat Méry en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de la société par actions simplifiée AID AUDIT COMMISSAIRE pour un mandat de trois exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Pour avis, la Gérance

SARL BIANCO SERGE
 SARL en liquidation
 Siège social : Les Sauches
 04240 MEAILLES
 Capital social : 20 000 euros
 Numéro SIREN 388 148 033

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31/12/2022, les associés ont :
 - approuvé les comptes définitifs de la liquidation,
 - donné quibus au Liquidateur, Monsieur BI-

Christ Verdoninfo
 7 juin 2021

REUNION PUBLIQUE PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme est le document de planification communale qui dessine l'avenir de notre commune et de nos paysages.

Présentation des orientations et objectifs du nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durables et temps d'échanges

En présence des élus
 et du bureau d'études
 PLANED

**Mercredi 23 juin 2021
 18h00**

**Salle des Fêtes Allos
 (village)**

CCAPV
 17 juin 2021

[Urbanisme – Commune d'Allos]

Mercredi 23 juin, la CCAPV organise une réunion publique en lien avec le P.L.U. d'Allos.

Cette réunion – ouverte à tous – présentera les différentes orientations & objectifs du nouveau PADD** de la Commune.

Ce document définit les axes sur lesquels se fondera la commune en matière d'aménagement

CCAPV
 7 juin 2021

[Urbanisme - Commune d'Allos]

📅 Mercredi 23 juin, la #CCAPV organise une réunion publique en lien avec le P.L.U.* d'Allos.

📌 Cette réunion – ouverte à tous – présentera les différentes orientations & objectifs du nouveau PADD** de la Commune.

Le document définit les axes que va se fixer la commune en matière d'aménagement du territoire, pour les 10 prochaines années. 📄

Cette présentation sera suivie d'un temps d'échange pour vous accompagner dans la compréhension des enjeux de ce plan, ou pour répondre à vos questions. 🗣️

📍 Les élus de la commune d'Allos, les techniciens du service urbanisme de la CCAPV et le bureau d'études Planed vous donnent rendez-vous :

- 📅 mercredi 23 juin
- 🕒 à 18h00
- 📍 dans la salle des fêtes du village d'Allos.

⚠️ Pour participer à cette réunion, pas besoin de vous inscrire, mais port du masque obligatoire! 😷

*PLU : Plan local d'Urbanisme
 ** PADD Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Mairie Allos - Castelane Infos - Village de Beauvezer - La Mure-Argens - Ville d'Entrevaux - Commune de Peyroules - Mairie de Saint-Benoit - Ville de Saint-André les Alpes - Sausses Mairie - Mairie de Castellet-les-Sausses - Mairie de Villars Colmars - Haut Verdon - Commune de Rougon - Commune de Lartonne

Compte rendu de réunion publique :



COMPTE-RENDU

PLU ALLOS – Réunion Publique Du diagnostic au projet d'aménagement et de développement durable 8 mars 2017

Le support de présentation de la réunion est annexé au présent compte-rendu. Une vingtaine de participants sont présents dans la salle.

Introduction de Mme Le Maire et de son équipe

Présentation du diagnostic et des orientations du PADD aux habitants par Camille LE FLOCH, bureau d'études Planed

Echanges avec la salle

Interventions :

> méconnaissance de la Montagne du bureau d'études qui décrit des ambiances été/hiver qui sont nécessaires au fonctionnement de la montagne (parkings bétonnés, manque de végétation, ...)

Réponse : le bureau d'études travaille sur des territoires de montagne et fournit une expertise extérieure qui permet de donner regard nouveau sur les études.

> nécessité de travailler le front de neige de la FOux et le développement des activités après ski et hors saison hivernale

> opposition à l'orientation sur la Foux : "développer le développement hivernal de la Foux" est trop restrictif alors qu'il faut aussi développer les activités intersaisons, en particulier à la Foux

> interrogations quant aux capacités de développement du Seignus

Réponse : l'objectif est de réorienter le développement en supprimant les résidences de tourisme prévus et en travaillant sur un habitat qualitatif pour en faire une station familiale et de charme.

> question sur le travail en commun avec le SMVA et sur les différentes études mandatées en même temps. Il serait plus logique d'avoir le même bureau d'études.

Réponse : les compétences nécessaires ne sont pas les mêmes et les maîtres d'ouvrage sont différents, libres de choisir leurs prestataires. Le SMVA est associé en tant que Personne Publique Associée et était d'ailleurs présent à la première réunion en février. Les personnes publiques associées (PPA) représentent les principales institutions qui doivent être associées dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

> il manque de communication sur la révision du PLU

Réponse : les informations sont diffusées sur le site internet, par affichage. Il faut consulter le site de la mairie pour se tenir informé de l'avancement de la démarche et des réunions prévues. Les documents seront mis à disposition au fur et à mesure sur le site internet.

> sur la question de la réhabilitation des lits froids et lits chauds, des outils existent dans des pays voisins comme en Suisse avec une fiscalité associée.

Réponse : en France des outils fiscaux pourraient également être mis en place, mais ils ne sont pas forcément adaptés au milieu de la Montagne et sont difficiles à mettre en place politiquement (taxe sur les logements vacants).

> pour inciter les gens à ne pas utiliser leur voiture, le développement des transports en commun comme le train ou les navettes pourraient être développés

Réponse : le train est en effet un moyen de transports sous exploité aujourd'hui, faute de cadencement et de services associés (navettes, difficultés à mettre un vélo ou des skis dans le train), alors qu'il y aurait du fort potentiel. Mais le développement du train dépend d'une politique régionale sur laquelle la commune peut prendre part mais n'est pas unique décisionnaire.

> la réduction du nombre de navettes en fin de journée n'est pas cohérente avec la baisse souhaitée de l'utilisation des voitures individuelles

Réponse : c'est le problème de la plupart des stations, les navettes sont en surcharge en période de pointe avec une difficulté à répondre à la demande. Du coup, le parc de véhicules est sous dimensionné pour ces périodes mais disproportionné par rapport aux périodes creuses, proportionnellement bien plus nombreuses. Cela implique des coûts d'investissement et de fonctionnement très importants que la commune ne peut assumer.

Envoyé en préfecture le 17/10/2023
Reçu en préfecture le 17/10/2023
Publié le 17/10/2023
ID : 004-200068625-20231017-2023_04_22-DE

> quel est le planning actuel de révision du PLU ?

Réponse : l'arrêt pourra être envisagé à l'automne 2017, l'avis officiel des personnes publiques associées et l'enquête publique auront lieu à l'hiver 2017/2018 pour une approbation et une entrée en vigueur courant 2018.



PLU ALLOS

Réunion Publique PADD

- **REUNION DU** : 23/06/2021
- **HEURE** : 18 h
- **LIEU** : Salle des fêtes
- **ORDRE DU JOUR** : Présentation de la traduction réglementaire du PLU en vue de son arrêt

- **LISTE DES PRESENTS**

Prénom, NOM	Fonction
Marie Hélène HOWKINS	DGS
Marc ELDIN	Elu
Michel LANTELME	Maire
Philippe BIANCO	Elu
Yolande EYFFRED	Elu
Elody BOUDON	Cheffe de projet Planed
Emeline LACÔTE	Pôle urbanisme, CCAPV

- **NOMBRE DE PARTICIPANT** : 13

Réunion publique :

Ouverture de la réunion et présentation par Monsieur le Maire

Elody Boudon rappelle la procédure ainsi que les objectifs politiques de la révision du PLU. Ensuite, un rappel des éléments de diagnostic est effectué dans le même temps que la présentation des éléments fondateurs du PADD.

Prise de parole des habitants :

Aucune remarque n'a été suscitée lors de cette réunion.



PLU ALLOS

Réunion Publique arrêt

- **REUNION DU** : 28/08/2023
- **HEURE** : 18 h
- **LIEU** : Salle des fêtes
- **ORDRE DU JOUR** : Présentation de la traduction réglementaire du PLU en vue de son arrêt
- **LISTE DES PRESENTS**

Prénom, NOM	Fonction
Stéphane PELISSIER	Elu
Marc ELDIN	Elu
Michel LANTELME	Maire
Philippe BIANCO	Elu
Danielle GUIRAND	Elu
Sylvain GENY	Services techniques
Amandine KASDORF	Services techniques
Elody BOUDON	Cheffe de projet Planed
Emeline LACÔTE	Pôle urbanisme, CCAPV

- **NOMBRE DE PARTICIPANT** : 20

Réunion publique :

Ouverture de la réunion et présentation par Monsieur le Maire

Des précisions sont apportées en début de séance sur la loi « Climat et Résilience », il est indiqué que le PLU a été pensé et construit dans l'intérêt général.

Elody Boudon rappelle la procédure ainsi que les objectifs politiques de la révision du PLU. Ensuite, un rappel des éléments fondateurs du PADD est effectué.

Prise de parole des habitants :

Question sur l'évolution des règles en particulier sur les possibilités d'extension pour les Mazots

↳ Réponse de Planèd : le règlement prévoit l'extension mesurée des Mazots dans la mesure où l'architecture globale est conservée.

Question sur l'obligation d'appliquer la prescription de construction de T3 sur les Mazots

↳ Réponse de Planèd : Cette obligation s'applique seulement pour les nouvelles constructions et suivant le zonage

Question sur l'emplacement réservé sur le Seignus alors que la parcelle est constructible ?

↳ Réponse du Maire : Une partie de la parcelle est préservée pour devenir un parking et le restant reste constructible pour de l'habitation.

Question sur la dégradation de la bâtisse dans le quartier de Brau

↳ Réponse du Maire : La commune a connaissance de la problématique. La commune a contacté la propriétaire, mais elle ne souhaite pas vendre.

Question sur le déclassement de beaucoup de terrain où les propriétaires ont payé des taxes, et où ils ont tout perdu avec ce déclassement. La personne qui pose la question indique qu'elle a déposé des PC qui ont été refusés par 2 municipalités.

↳ Réponse du Maire : Dans la démarche de révision de PLU, c'est l'intérêt général qui prime. Les contraintes obligent les élus à faire des choix pour l'intérêt général notamment avec la mise en œuvre du MasterPlan (Espace Lumière) au Seignus.

Question sur la date d'application du nouveau PLU, notamment pour l'été 2024, est-ce le PLU arrêté qui sera applicable ou le PLU actuel ?

↳ Réponse de Planèd : L'approbation du PLU est prévu à l'été 2024 ce qui rendra exécutoire le document de planification. Mais une fois le PLU arrêté, les nouvelles règles seront prises en compte dans la délivrance des autorisations des droits des sols pour ne pas avoir d'incohérence. Des sursis à statuer seront possibles en cas d'incohérence.

Question sur le projet OAP des Pradas : la commune est le porteur de projet ?

↳ Réponse de Planèd : Non, ce seront des projets portés par des privés. La commune projette une intervention sur le secteur des Douanes en revanche.

Une remarque est faite, sur le paradoxe entre les demandes de l'État et la croissance des énergies renouvelables. Des prescriptions sont faites sur ces énergies renouvelables dans les secteurs patrimoniaux ?

↳ Réponse du Maire : Dans les secteurs patrimoniaux, cela dépendra de l'avis de l'ABF dans le périmètre de Notre-Dame de Valbergue qui contraint la mise en place.

Question sur des travaux de terrassement à venir sur le secteur des Chauvets ? Si oui pour que projet ?

↳ Réponse du Maire : Des projets sont en études sur le site du front de neige pour définir les besoins en vue d'implantation d'activités ludiques.